



## Attente de décision de dépôt de dossier

Par **love90**, le **04/03/2013 à 20:27**

Bonjour,

après deux refus d'obtention de visa au consul de l'ambassade de France à Yaoundé (Cameroun), j'ai finalement grâce au soutien d'un député ici en France obtenu un visa touristique de deux mois

je suis entrée en France le 21/07/11 et mon visa expirait le 27/09/11

le problème si problème il y'a est que j'étais enceinte de 8 mois et j'ai pu donner naissance à un petit garçon le 27/08/11 pour pas être séparée de mon fils j'ai fait une démarche auprès de la préfecture pour motif qu'on ne pouvait pas éloigner une mère de son enfant alors le préfet m'a accordé 4 mois de plus mais verbalement et puis avec les élections plus rien ensuite il y'a eu un nouveau préfet et avec l'aide de RESF j'ai pu monter un dossier que j'ai déposé à la préfecture et j'ai reçue une convocation pour une demande d'instruction de mon dossier et les pièces à fournir

ce que j'ai fait et mon dossier a été enregistré depuis le 31/10/12 quand RESF plaider ma cause ils disent que je rentre dans mon pays pour demander un visa long séjour pour regroupement familial vu que ma mère a la nationalité française et que toute ma famille vit ici je sais que si je retourne au Cameroun je ne reviendrai plus car majeure de plus le député qui me soutient ma famille et moi côtoie de temps en temps le préfet et ce dernier dit que mon dossier est toujours en étude l'attente est très longue et fait désespérer pour montrer que je ne me repose pas sur mes lauriers j'ai fait des démarches de formation et j'ai été admise en une formation qui débute le 02/04/13 mais la directrice me laisse jusqu'au 08/04/13 pour régulariser ma situation

Pensez-vous que ce nouvel élément peut m'être favorable? sinon avez-vous des conseils à me donner? je les prendrai avec plaisir

Merci d'avance

ps je dépend de la préfecture du territoire de Belfort

Par **Emaux**, le **04/03/2013 à 21:33**

Bonsoir,

Il ne faut évidemment pas retourner au Cameroun, tu ne pourrais plus rentrer en France...

Il faut écrire au Préfet avec accusé de réception pour lui demander un récépissé de dépôt de dossier et une réponse écrite. Le préfet est obligé de te répondre sous 1 mois sinon, il est juridiquement en tort...

Tu ne donnes pas assez d'informations mais avec une mère française et un enfant né en France, ta situation se présente a priori sous des jours favorables...

Emaux  
<https://twitter.com/Emaux>

Par **love90**, le **05/03/2013 à 12:21**

Merci pour votre réponse  
pensez vous que moi-même je peux prendre l'initiative d'écrire au préfet vu que c'est RESF qui jusqu'à présent va aux rendez vous prévu à la préfecture moi je n'y suis jamais allée et ils ne font que renvoyer à la préfecture  
Et aussi avec le député du territoire de Belfort qui soutient mon dossier depuis le cameroun et qui côtoie de temps en temps le préfet  
ce dernier dit que le dossier est encore en étude  
SI MOI J AI LA POSSIBILITÉ DE LUI ÉCRIRE JE VEUX BIEN LE FAIRE mais je veux pas qu'il se sente acculé il qu'il prenne une décision en ma défaveur  
merci

Par **Emaux**, le **05/03/2013 à 19:10**

Bonsoir,

Écrit la lettre au préfet avec l'aide d'RESF, mais en ton nom car c'est un droit que tu as : le préfet à le DEVOIR de te répondre sous un mois...

Ça n'aura pas d'effet en ta défaveur, au contraire, car par écrit, le préfet sera contraint de ne pas trop jouer avec la loi...

Emaux  
<https://twitter.com/Emaux>

Par **love90**, le **05/03/2013 à 19:44**

Merci je m'y met dès à présent et je vous tiens au courant de l'évolution de la situation

Par **zilouuuu**, le **08/03/2013 à 09:16**

Bonjour à tous,

je vous explique brièvement ma situation en France depuis Décembre 2004, situation irrégulière j'ai fait un BEP, Bac Pro et une fois passée au études supérieur j'ai dut faire des

demarches pour régulariser ma situation (j'habitais chez une tante). En 2010 j'obtiens une carte de séjour mention étudiant, j'obtiens mon BTS. En Septembre 2012, je m'inscris en école par correspondance et c'est là que tous les problèmes commencent on me refuse la carte car cours par correspondance (je ne savais pas que ce type de formation n'était pas valable). Parallèlement j'ai travaillé et en ce moment cela fait un an que je suis en CDI. Pour finir la préfecture m'ont conseillée un changement de statut et j'ai dû accélérer mes recherches pour trouver un poste en adéquation avec mon BTS Assistant Manager. Finalement j'ai trouvé et j'ai déposé ma demande. Ma question est la suivante le récépissé se termine bientôt pensez vous que je puisse me présenter à la préfecture pour le renouveler afin que je puisse continuer de travailler en attendant l'étude de mon dossier et la 2ème question combien de tps pensez vous que cette étude durera?

Merci a tous